

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Volée de bois vert
- 2) Il est à la hauteur
- 3) Les nazes...
- 4) Ce n'est pas une réponse
- 5) "Luttons contre la panique"
- 6) Etat d'urgence...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) L'ex-patron de la police règle ses comptes avec Sarkozy



L'ex grand patron de la police toulousaine, Jean-Pierre Havrin, aujourd'hui élu de Toulouse./Photo DDM

L'ancien patron de la police toulousaine, Jean-Pierre Havrin, revient sur son éviction par Nicolas Sarkozy en 2003 dans un livre qui paraît mercredi, « Il a détruit la police de proximité ».

C'est un réquisitoire contre l'action de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur. « Il a détruit la police de proximité » est le livre de Jean-Pierre Havrin, adjoint à la sécurité de la mairie de Toulouse. Ancien patron de la police toulousaine, cet artisan de la police de proximité avait été viré en 2003 par Nicolas Sarkozy.

Quel souvenir gardez-vous de la visite de Nicolas Sarkozy à Toulouse ?

La tête de mes mecs. Je me doutais de ce qui allait se passer - j'avais eu quelques indices - et j'étais plutôt serein, même si j'en ai pris plein la gueule. Mais dans cette salle du Mirail où Nicolas Sarkozy a dit que « jouer au rugby n'était pas la mission première de la police », j'ai vu sur le visage de mes gars le désarroi et l'injustice. Ils faisaient d'énormes efforts depuis quatre ans sur le terrain, ils prenaient des risques et on était en train de les prendre pour des cons !

Vous en voulez à Nicolas Sarkozy ?

Il ne s'agit pas d'une revanche personnelle. Mais il a cassé la police de proximité alors qu'elle prenait de l'ampleur et qu'il fallait lui laisser du temps. C'est irresponsable : on ne pouvait pas tirer un trait dessus parce que ça l'arrangeait politiquement. Ce n'est pas sérieux.

On découvre qu'à l'occasion d'une entrevue dans son bureau Nicolas Sarkozy vous propose un poste de conseiller en échange de votre silence...

Oui. Il était gêné, il n'avait pas mesuré mon pouvoir de nuisance. Je connaissais alors quelques journalistes ! Il me propose d'être conseiller de la direction générale de la police nationale (DGPN) pour le sport, c'était de l'ordre du gag.

La police de proximité avait-elle donné des résultats sur Toulouse ?

Oui. On nous a reproché un faible taux d'élucidation mais la délinquance avait baissé de 5 %. On entendait les gens dire que ça allait mieux,

parce que les médecins revenaient dans le quartier ou qu'une épicerie ouvrait. Les flics se sentaient valorisés et la population semblait satisfaite.

Vous êtes aujourd'hui élu à la mairie de Toulouse. Comment travaillent les polices, nationale et municipale ?

Grâce à notre coopération, nous sommes parvenus à des résultats. Sur le créneau horaire de la police municipale, entre 21 heures et minuit, on a renforcé notre présence en doublant voire triplant nos effectifs. Après minuit, c'est la police nationale qui occupe le terrain en renforçant ses patrouilles. Et on s'aperçoit que la nuit à Toulouse, ça va mieux.

Vous avez créé l'Office de la tranquillité. Un an après, quel est le bilan ?

Pour moi, c'est un succès total. D'abord parce qu'on répond aux gens qui auparavant ne savaient pas à qui s'adresser après 17 heures ; ensuite parce qu'on résout des problèmes. Six médiateurs seront sur le terrain à partir de 15 novembre ; ils apporteront un véritable plus. Ils pourront intervenir partout où l'on a besoin d'eux mais j'imagine que leur principale activité portera sur des affaires de bruit au centre-ville.

Vous écrivez que la police municipale se considère comme un « sous-produit ». Quelle devrait être sa fonction ?

Elle doit devenir une vraie police territoriale, avec un uniforme et des véhicules différents, pour qu'il n'y ait pas de confusion. Hélas la couleur de l'uniforme est régie par la loi et il va falloir attendre que la gauche arrive au pouvoir pour la changer.

« Il a détruit la police de proximité » (éd. Jean-Claude Gawsewitch), préface de Pierre Joxe. 18,90 €

Il donne des idées au PS

Le PS considère Toulouse comme un laboratoire en matière de sécurité. Jean-Pierre Havrin a d'ailleurs été invité le 17 novembre prochain à Créteil pour participer au Forum des idées sur la sécurité du Parti socialiste, en présence de Martine Aubry, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012. « J'aimerais bien que mon livre soit une contribution à la réflexion du PS sur la sécurité » affirme Havrin, encarté dans aucun parti politique.

II) Attentats: 73% des Français estiment que Hollande est à la hauteur



François Hollande arrivant à Versailles le 16 novembre. - Michel Euler - AFP

Quatre jours après les attentats qui ont touché Paris, une large majorité des Français trouvent que l'exécutif a eu la bonne attitude, selon un sondage Odoxa pour Le Parisien.

François Hollande avait connu "l'effet Charlie", il connaît désormais "l'effet du 13 novembre". Habitué au cours de son mandat à demeurer très bas dans les sondages, François Hollande voit son attitude pendant et après les attentats de Paris largement saluée. D'après un sondage Odoxa pour Le Parisien-Aujourd'hui-en-France, près de trois quarts des Français, 73%, trouvent que le président de la République a été à la hauteur de la tragédie.

25% des Français jugent que le président de la République a été "tout à fait" et 48% "plutôt" à la hauteur. 26% pensent qu'il ne l'a pas été et 1% ne se prononce pas. Sans surprise, les jugements sont beaucoup plus positifs chez les sympathisants de gauche, puisqu'ils sont 90% à approuver l'attitude du chef de l'Etat, mais sa réaction est également

majoritairement approuvée à droite (63%).

Les mesures approuvées

Outre le comportement de l'exécutif, ce sont les mesures annoncées en riposte et pour renforcer la lutte contre le terrorisme qui sont saluées par les Français. Ainsi, 91% des sondés approuvent l'élargissement des possibilités de déchéance de la nationalité française, 89% la création de 5.000 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes et 84% le fait de faciliter les règles de la légitime défense pour les policiers.

76% des Français estiment aussi que l'appel à l'union nationale "est une bonne réponse car cela montre que la démocratie est plus forte que le terrorisme". A l'inverse, 24% y voient "une mauvaise réponse car c'est une manoeuvre politicienne hypocrite ».

Pour une intervention au sol en Syrie

Les attaques de vendredi à Paris ont aussi changé l'opinion des Français concernant l'intervention de la France en Syrie. Au lendemain des attentats, ils sont désormais 81% à trouver légitimes les frappes aériennes contre Daesh, soient 20 points de plus par rapport au mois de septembre. Ils sont toutefois 63% à penser qu'elles contribuent "à davantage exposer" le pays à des risques d'attentats.

Les Français sont même désormais prêts à aller plus loin que l'exécutif sur le plan militaire pour lutter contre le groupe terroriste. 62% des sondés sont favorables à une intervention au sol. Car aujourd'hui, sur les deux réponses possibles, les Français éprouvent à 57% de "la colère", 40% de "la peine", 31% de "la solidarité", après les attentats. Mais comme le montrent les divers rassemblements depuis vendredi, le peuple n'a pas peur: seules 13% des personnes interrogées expriment ce sentiment.

Sondage réalisé les 16 et 17 novembre auprès d'un échantillon de 1.000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas.

Par la rédaction avec AFP



LAPRESSEENREVUE.EU

III) Pourquoi Sarkozy, Wauquiez et les autres se trompent de guerre contre Hollande



Par Bruno Roger-Petit

Contrairement à Alain Juppé, en dépit des événements, Nicolas Sarkozy et Laurent Wauquiez ont décidé de livrer une bataille politique sans merci à François Hollande. Ne sont-ils pas en train de se tromper de guerre aux yeux de l'opinion ?



Laurent Wauquiez et Nicolas Sarkozy le 7 novembre (c) AFP

Ce ne fut pas une séance de questions au gouvernement, mais un meeting pour les élections régionales. Voilà pourquoi la France médusée a pu assister, ce mardi passé, à une scène surréaliste à l'Assemblée nationale. En plein deuil national, alors que la menace rodait encore (comme le prouvent les événements de ce mercredi) le groupe parlementaire Les Républicains s'était donné les moyens de générer une série d'incidents à l'Assemblée nationale.

Tour à tour, Laurent Wauquiez, Christian Estrosi et Valérie Pécresse sont montés au créneau contre Manuel Valls, Bernard Cazeneuve et Christiane Taubira. Point commun : tous sont têtes de liste aux élections régionales et ne sont pas assurés de la victoire, pris en étau qu'ils sont entre des socialistes, qui résistent mieux que prévu, et un Front national menaçant.

Résultat: une séance parlementaire navrante, marquée par le refus des élus de l'opposition de se lever parce que c'est Manuel Valls qui en appelait à rendre hommage à l'ensemble des serviteurs de l'Etat qui avaient été appelés à intervenir depuis le 13 novembre au soir : policiers, services, personnel des hôpitaux, pompiers... Quelques élus du groupe « Les Républicains » ont malgré tout tenté de concilier la discipline de groupe et ce que leur dictait leur conscience, applaudissant timidement, à travers les propos de Manuel Valls, les membres des services publics concernés.

L'image a marqué les esprits, tant elle vient percuter de plein fouet une opinion en demande d'unité nationale. Sur France Inter, ce jeudi matin, l'ancien ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux,

était à la peine face à des auditeurs qui n'avaient guère apprécié la séquence. L'un d'entre eux, se présentant comme réserviste dans l'armée, lui a même lancé : « Je n'aimerais pas vous avoir à mes côtés si j'avais à combattre. » Proche de Nicolas Sarkozy, Brice Hortefeux a bien tenté de brandir les éléments de langage que « Les Républicains » tentent d'imposer dans la sphère publique depuis le discours de François Hollande au Congrès, « La politique pénale qui est menée aujourd'hui ne correspond pas aux besoins de l'ordre », Notre seule préoccupation c'est de réfléchir à comment améliorer la sécurité de nos compatriotes », mais en vain.

A contretemps depuis samedi

Depuis samedi matin, lendemain de sidération après les horreurs du vendredi 13 novembre, Nicolas Sarkozy et ses amis sont à contretemps. L'ancien président et ses amis courent en vain derrière deux lièvres, obsédés qu'ils paraissent être par la tenue des élections régionales.

Le premier lièvre s'appelle Marine Le Pen. Les Républicains sont tellement hantés par l'hypothèse de plusieurs victoires régionales FN lors des prochaines élections régionales qu'ils en viennent à établir une hiérarchie des priorités à rebours des attentes de l'opinion. Le mot d'ordre, compte tenu des terribles événements de l'actualité, paraît dicté par la seule nécessité de contenir une éventuelle nouvelle fuite d'électeurs de droite vers le FN, conduisant à une non-victoire, à défaut de victoire écrasante, du parti « Les Républicains » dans quelques semaines. Laurent Wauquiez et Christian Estrosi, avec leurs provocations et leurs outrances, toujours prêts à donner dans le toujours plus FN pour endiguer le vote FN, sont emblématiques de cette course au lièvre FN. Pour le moment, toutes les élections tenues depuis 2012 en ont montré la totale vanité. Peut-il en être de même aux régionales prochaines ?

Le second lièvre s'appelle François Hollande. Le problème, c'est qu'en l'état, compte tenu des circonstances, il est insaisissable. La divergence qu'a tenté d'imposer Nicolas Sarkozy tout le week-end, tentant par tous les moyens de ne pas sacrifier à l'union ou l'unité nationale, s'est brisée sur le discours, triangulateur et lucidement sécuritaire du Congrès, et surtout sur l'image, dévastatrice pour la stratégie de divergence, de François Hollande, au milieu de l'ensemble de la représentation nationale, chantant avec lui la Marseillaise. Il fallait détruire ce tableau d'Union

nationale à peine peint. Vite. A n'importe quel prix. D'où le déchainement à l'Assemblée nationale.

Un besoin de rassemblement

Sauf que si l'on en croit un sondage Odoxa pour le Parisien, 73% des Français jugent que François Hollande a été « à la hauteur ». Parmi ces 73% figurent sans aucun doute des électeurs qui n'ont jamais voté, ne votent pas et ne voteront jamais ni Hollande, ni socialiste. C'est dire que l'opinion, par temps exceptionnels, éprouve le besoin de se rassembler autour de celui qui l'incarne en toute légitimité. Alain Juppé, Jean-Pierre Raffarin et quelques autres l'ont compris dès le début, qui se sont refusés et se refusent encore à suivre la stratégie de rupture par divergence nationale que tente de leur infliger Nicolas Sarkozy, Laurent Wauquiez, Brice Hortefeux et autre boutefeux hostiles à l'unité ou l'union nationale, et encore plus à cette Union sacrée que Manuel Valls appelait de ses vœux.

François Hollande est porté par les circonstances. C'est une donnée incontournable. La force d'Alain Juppé est d'en avoir pris acte. Ce n'est pas le cas de Nicolas Sarkozy. C'est une faute d'autant plus majeure qu'elle ne préjuge pas des votes futurs, notamment en 2017. Dans ce genre de rendez-vous tragique avec l'histoire, le gain est incertain et la perte peut être irréparable. Pour le moment, François Hollande n'a rien perdu. Nous verrons plus tard, sur temps long, ce que les Français diront de lui. Pareil pour Alain Juppé, qui s'est efforcé de présenter le visage de la maîtrise et de la responsabilité. Quant à Nicolas Sarkozy, au regard de sa stratégie à contre-temps, à rebours des attentes de l'opinion, confondant encore communication et action, storytelling et histoire, il est possible, voire probable que le jugement porté sur lui soit beaucoup plus sévère. Mieux encore, en dépit de tout bon sens, il persiste et signe dans le Monde de ce jour, déclarant ne pas voir en quoi il aurait « manqué à la solidarité avec les victimes et au respect du peuple français en avançant des propositions ».

Un élu filloniste confiait ce mardi que Nicolas Sarkozy est « obsédé par Hollande et ça lui coûtera cher ». Le diagnostic paraît fondé. Depuis samedi, tout ce que Nicolas Sarkozy a dit, fait, pensé et suggéré semble n'avoir d'autre but que de nuire, d'une façon ou d'une autre et avant tout autre considération, à François Hollande. Nicolas Sarkozy est en guerre, comme il l'est toujours, mais tout indique que depuis quelques jours, il se

trompe de guerre.

Challenge

IV) "L'embauche massive d'agents de sécurité n'est pas une réponse à l'urgence", selon le SNES

Par Myrtille Delamarche

Face à un afflux massif de demandes d'agents de sécurité de la part des entreprises, les sociétés de sécurité privée ne sont pas en mesure de répondre immédiatement à l'ensemble des sollicitations. Olivier Duran, porte-parole du Syndicat national des entreprises de sécurité (SNES), appelle dans un entretien accordé à L'Usine Nouvelle à une co-production entre entreprises de sécurité, Etat, entreprises clientes et citoyens, ainsi qu'à une "indispensable souplesse sociale".



L'Usine Nouvelle: Est-il possible pour une entreprise désireuse de renforcer sa sécurité d'obtenir aujourd'hui des renforts d'agents de sécurité, ou vos entreprises sont-elles débordées par l'afflux de demandes ?



Olivier Duran: C'est très compliqué. Nous avons eu dès samedi matin des demandes de renforts très importants, surtout dans l'agglomération parisienne.

Une société spécialisée dans la sécurité des magasins plutôt haut de gamme, qui compte 1400 salariés, s'est vu demander 400 renforts depuis samedi.

La réponse est-elle dans l'ouverture d'un processus massif d'embauches ?

Non, les embauches ne sont pas une réponse à l'urgence. Bien que la profession ait la réputation d'être un secteur à basse qualification, nos agents ont une expertise. Au Bataclan, même non armé, ils ont permis d'identifier immédiatement les sorties de secours. Au Stade de France, ils sont su gérer l'évacuation de la foule sans mouvement de panique. Tous les agents en poste doivent être titulaires d'une carte professionnelle et avoir effectué 140 heures de formation. En outre, il ne faut pas négliger le risque d'infiltration, dont il est désormais prouvé que Daesh est expert. C'est pourquoi les agents professionnels, pour obtenir leur carte, doivent présenter une attestation de moralité délivrée par les pouvoirs publics. La formation et le recrutement sont des processus longs, qui prennent 3 à 6 mois. Nous sensibilisons également à la responsabilité, car c'est un secteur où il y a beaucoup de travail illégal. Là encore, il faut être très vigilant.

Quelle solution êtes-vous en mesure de proposer aux entreprises demandeuses ?

Fort de l'expérience de janvier [après les assassinats de Charlie Hebdo et de l'Hyper-Casher], nous avons formulé deux demandes auprès des pouvoirs publics : un assouplissement du nombre d'heures maximal effectué par les contingents existants et une obligation de formation réduite exceptionnellement à 77 heures au lieu de 140. Cette dernière demande est sur le point d'être signée. Par contre, concernant la souplesse sur la durée de travail des agents, on nous a renvoyé à la discussion d'accords de branche, qui ne peut pas être une réponse d'urgence. Cette souplesse sociale est pourtant la seule manière de réduire le goulot d'étranglement, d'autant que c'est une profession où les salaires sont bas, de nombreux agents sont prêts à travailler plus.

La flexibilité serait donc la réponse ?

Nous ne profitons absolument pas de la situation pour introduire de la flexibilité dans le secteur. Mais si nous voulons répondre au mieux à la demande avec des personnels formés, la souplesse sociale est absolument nécessaire. Nous avons eu

hier une réunion avec la cellule de continuité économique à Bercy, nous échangeons avec Emmanuel Macron à ce propos ainsi qu'avec la CGPME.

Quel doit être le rôle des chefs d'entreprise et directeurs de sécurité dans cette situation ?

Nous les sensibilisons à plusieurs niveaux. D'une part, il faut faire la différence entre le besoin d'afficher un dispositif pour rassurer les clients et les effectifs nécessaires pour sécuriser un site. Nous étudions donc avec eux les risques sur leur site. Au final, nous estimons que la réponse appropriée, en nombre d'agents, atteint en moyenne 40% de la demande initiale spontanée. Ces échanges font partie de la 'coproduction de sécurité' à laquelle nous appelons.

Quelles sont les parties impliquées dans cette coproduction de sécurité ?

Les sociétés de sécurité privée et la sécurité publique en premier lieu, car en France nous ne sommes pas en avance en termes de coopération public/privé. Nous sommes loin de ce que nous pouvons observer aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, ou en Espagne par exemple. Mais cette vigilance et cette concertation doit également inclure les clients – chefs d'entreprise notamment – et les citoyens. Car nos agents ne sont habilités qu'à demander s'ils peuvent contrôler un sac ou effectuer une palpation par exemple. En cas de refus, ils peuvent certes interdire l'accès à un lieu privé, mais tout cela est très encadré. Le citoyen doit donc collaborer et exercer sa vigilance. Nous observons aujourd'hui que c'est le cas. Les gens ouvrent très facilement leur sac.

Propos recueillis par Myrtille Delamarche



LAPRESSEENREVUE.EU

V) Jean-Luc Mélenchon : "Il faut d'abord lutter contre la panique"



Jean-Luc Mélenchon (Reuters/Gonzalo Fuentes)

Porte-parole du Front de gauche, habitant du Xe arrondissement, Jean-Luc Mélenchon juge qu'un seuil a été franchi et que la République est en danger. Il invite les responsables politiques à la retenue et à la réflexion.

Quelle a été votre réaction lorsque vous avez appris qu'une vague d'attentats avait frappé notre pays ?

Jean-Luc Mélenchon – J'ai compris aussitôt que l'on changeait d'époque. Les attentats qui ont frappé Charlie Hebdo nous avaient déjà fait entrer dans un autre espace-temps politico-psychologique. Mais quand on passe au meurtre de masse coordonné, je sais qu'un seuil est franchi. Nous entrons dans une séquence de péril extrême. La manière de tuer a une grande importance dans cette histoire. Les victimes n'étaient pas des guerriers mais des gens sans défense pris par surprise. La gratuité du crime est un signal. L'objectif poursuivi par Daesh est de faire exploser le pays en faisant s'opposer ceux qui sont musulmans et ceux qui ne le sont pas. C'est le cœur du danger.

Comment pouvons-nous répondre à cette menace d'une montée des tensions communautaires ?

Il faut d'abord lutter contre la panique en apaisant. Il faut rassurer ceux qui sont dans l'attente d'une parole qui les aide à se structurer face à l'inconcevable. Le dire, ce n'est pas sous-estimer l'intelligence collective. C'est comprendre l'importance des rites humains. C'est

C'est comprendre ce qui est attendu des porte-parole, des prêtres, des tribuns du peuple. C'est dans cet esprit que je me suis exprimé. Dans ce cas, chez moi, c'est la tête qui commande autant que le cœur.

A l'instant même où j'apprends l'ampleur du carnage, je sais que la République est en danger. Pas ses institutions mais le sentiment d'appartenance à une chose commune, notre patrie républicaine. Bloquer la manœuvre de division de la société sur l'appartenance religieuse, c'est la priorité.

C'est grandiloquent ? Non, car dans ces moments-là, les grandes idées vous aident à vivre. Pour moi, c'est un moment où tous les leaders de parole doivent être pénétrés par le sentiment de responsabilité. Rien ne doit être prononcé sans réfléchir car nul auditeur n'en sortira indemne.

Comment vous analysez le choix de la cible des terroristes, notamment ce quartier de Paris (le Xème arrondissement) dans lequel vous vivez ?

On voit bien qu'il s'agit de frapper le cœur de l'esprit français. Quand on s'attaque à la culture et à la musique, on frappe cette légèreté qui est le sel de notre existence. Surtout quand est visée la jeunesse à travers un concert de rock. Ces moments où on aime sortir, faire la fête filles et garçons sans se prendre la tête.

La joie de vivre est frappée par un goût de la mort épouvantable. Je crois que le choix des lieux n'est pas neutre. Les assassins se sont attaqués au 10ème également parce que c'est un quartier où les classes moyennes se mêlent aux classes populaires..

Depuis Charlie Hebdo, les attaques ont toujours lieu entre Bastille et République, cet espace géographique pétri par la Révolution, les Lumières, les rebellions. Une partie de l'esprit français est concentré dans l'est parisien.

Si vous avez choisi de respecter un temps de recueillement et de respect de l'union sacrée, plusieurs responsables de droite et d'extrême droite n'ont pas manqué d'instrumentaliser ces événements.

L'extrême droite et les islamistes ont un intérêt commun : fracasser la société et la découper en deux camps, deux civilisations. Il y a une volonté d'ethniciser notre société. Ce n'est pas la

première fois. Je garde un souvenir cruel de la campagne présidentielle de 2012. Lorsqu'elle est survenue, l'affaire Merah a effacé du tableau toutes les questions sociales, culturelles, écologiques que j'étais parvenu à introduire dans la campagne. Tout a été ramené à un conflit religieux et ethniciste. Tous les communautarismes se faisaient écho, chacun y allant de son couplet venimeux. Il n'y avait plus de citoyens, il n'y avait plus de peuple, il n'y avait plus que des ouailles. C'est un souvenir très violent pour moi.

A l'époque, j'ai fait le choix de continuer à parler de social et de métissage. Et j'ai fait un discours au Prado, à Marseille, dans lequel j'ai dit que par sa mixité, Marseille était la ville la plus républicaine de France et la plus française. Face à l'extrême droite qui essaie d'instrumentaliser les peurs, je reste cet homme qui était au Prado.

Je crois que Marine Le Pen ne comprend rien à l'existence du peuple français. La France, c'est d'abord un affect collectif. Les raisons d'être français sont extrêmement immatérielles. Liberté, Egalité, Fraternité, c'est abstrait si l'on oublie que c'est là un choix de vie, un affect commun, une manière d'abolir la transcendance et d'assumer la légèreté de vivre.

Notre société est-elle préparée à cette guerre contre le terrorisme ?

Une génération doit apprendre que l'existence entière est faite de rapports de force numériques, psychologiques, affectifs et culturels. Collectivement, les mentalités ne sont pas préparées à la réalité de la violence pure telle qu'elle apparaît aujourd'hui sur notre territoire et qui règne pourtant partout dans le monde. En frappant des endroits de fête, d'affirmation de soi à travers l'art et la culture, la jeunesse française est meurtrie dans ce qui est le plus ontologique pour elle.

Vous ne devez pas croire qu'il existe une recette qui va nous permettre de l'éviter.

Chacun doit comprendre que sa responsabilité personnelle est engagée. Un mot d'ordre ne va pas nous libérer de nos angoisses et de nos peurs. Chacun d'entre nous peut faire obstacle au racisme, chacun d'entre nous peut empêcher que des bêtises soient dites, chacun d'entre nous en se comportant de manière digne et solidaire peut faire vivre d'autres valeurs. On ne peut pas vivre

en société si l'on n'a pas une morale de cette pratique. Il faut savoir appliquer à titre personnel les principes que l'on voudrait voir appliquer par la société. C'est une action de longue haleine. Pas seulement contre le terrorisme mais également contre la bêtise.

Est-ce la fin de l'insouciance pour une partie de notre génération ?

C'est possible. Nous avons déjà vécu la fin de notre insouciance sexuelle lors de l'apparition du sida au début des années 80. Cette forme nouvelle d'angoisse est entrée dans une société qui n'en savait rien, qui n'imaginait pas que ce type de problèmes puisse exister. Je crois qu'il y a un rapport entre la joie de vivre et le substrat politique.

Notre rôle avant de parler de programme politique est de protéger notre substrat culturel. Je repense souvent à la phrase du Premier ministre de Norvège après les meurtres commis par Anders Breivik : "Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture et de tolérance." Je crois que l'amour et la tendresse sont des valeurs qui précèdent la politique et lui donnent son sens.

Contrairement à d'autres responsables politiques, vous avez expliqué qu'il était important d'avoir peur. Pourquoi ?

L'assumer pour la dominer. Si l'on doit se protéger de la haine des autres qu'ils veulent introduire en nous, on a aussi le droit et le devoir de haïr ceux qui ont assassiné. Mais la peur qu'on a d'eux, vous ne l'exorcisez pas par le refoulement. C'est l'inverse. Albert Camus dit que les "grandes terreurs périssent d'être reconnues".

Avouez-vous votre peur et vous aurez fait un premier pas vers le courage. Les courageux sont ceux qui arrivent à dominer leur peur, pas ceux qui n'ont pas conscience du danger, ceux-là, ce sont des inconscients. Chaque occasion de la vie politique ou de la vie en société est une occasion de se transformer soi-même. Nous n'opérons pas notre construction individuelle autrement que dans les rapports sociaux. Mais ces rapports sociaux ne sont pas tous heureux.

La vie peut être aussi lue comme une suite de ruptures douloureuses. De celle qui vous éloigne du ventre de votre mère aux ruptures définitives

de la mort... Mais elle est aussi la douceur des découvertes que chaque étape comporte également. Le point d'équilibre est à trouver en soi. On a toute une vie pour y arriver.

Le gouvernement a employé un vocabulaire martial et a appelé à "détruire Daesh". Comment avez-vous réagi à son discours ?

Bien sur, dans un tel moment de commotion, le discours de fermeté est nécessaire. Nous sommes agressés et nous devons vaincre nos agresseurs. Mais est-ce qu'il faut en rajouter ? J'en doute. Ce que nous vivons est inédit. J'ai commencé l'un de mes livres par une citation de Gabriel Garcia Marquez dans Cent ans de solitude qui dit "Les choses étaient tellement neuves que nous n'avions pas de mots pour les nommer". Pour les désigner, il fallait les pointer du doigt". Nous ne savons pas bien nommer ce que nous affrontons.. Nous n'avons pas affaire à un petit groupe d'illuminés. Daesh est une organisation qui contrôle un territoire et des moyens immenses qui lui donnent toutes les apparences extérieures d'un Etat. Et pourtant ce n'est pas ni un Etat ni une secte qui nous agresse.

Comment vaincre ce nouvel ennemi invisible ayant recours à des méthodes kamikazes ?

Il faut priver Daesh de ses moyens matériels et de ses alliés au niveau régional. Donc à la fois couper l'accès aux moyens financiers et ne pas accepter l'ambiguïté ou le double jeu de la Turquie, du Qatar ou encore de l'Arabie saoudite. Aujourd'hui, ce qui me trouble, c'est qu'on propose des méthodes dont l'échec est évident. Envoyer des militaires au sol, c'est ce que l'on a fait en Afghanistan et l'on a vu ce que cela a donné...

On a fait une erreur en participant à des frappes aériennes en Syrie ?

Oui, c'était une erreur totale. Nous sommes fascinés par le droit d'ingérence mais c'est une stupidité géopolitique dont on ne cesse de découvrir l'ampleur. Le droit d'ingérence suppose que des puissances extérieures viennent établir un ordre politique sain dans des sociétés qui en sont privées depuis longtemps et qui ont besoin de faire leur propre cheminement démocratique.

Au nom de ce "droit", nous sommes intervenus en Irak sur la foi de mensonges désormais démasqués. Et ensuite dans toute une série de

pays. Il n'y en a pas un qui se porte mieux depuis. Pour la raison que Robespierre avait expliquée : "Personne n'aime les missionnaires armés". Ça n'a jamais marché dans l'Histoire. Croire qu'une démocratie flambant neuve peut sortir des ruines d'un Etat récent est une illusion. Quand on détruit des régimes-Etat, derrière il n'y a plus rien.

Malgré ce contexte, gardez-vous l'espoir que nous puissions dominer le terrorisme et la montée de tensions identitaires ?

Bien sûr que l'on va vaincre. Chaque génération est enfant de l'amour. L'amour est un principe plus fort que la rage de décimer les autres. Il faut que la gauche assume l'esthétisation de ses valeurs. Les êtres humains sont d'abord des êtres de culture. La conscience d'appartenir à une même espèce se renforce. L'universalisme garde toutes ses chances face aux communautarismes.

Propos recueillis par David Doucet



par David Doucet

lesinrocks.com

VI) Le gouvernement suit la droite vers un état d'urgence carabiné

Par Lénéïg Bredoux et Mathieu Magnaudeix

Le gouvernement a présenté mercredi le projet de loi permettant la prolongation à trois mois de l'état d'urgence. La loi du 3 avril 1955 sera également fortement renforcée, en échange de quelques garanties supplémentaires pour les citoyens.

Surtout ne pas laisser le terrain sécuritaire à la droite. Depuis les sanglants attentats de vendredi, le gouvernement poursuit la même stratégie. Mercredi, il a présenté le projet de loi permettant la prolongation à trois mois de l'état d'urgence,

ainsi que plusieurs modifications apportées à une loi vieille de 60 ans. Le texte prévoit quelques garanties supplémentaires face au régime d'exception prévu par l'état d'urgence. Mais il permet surtout son extension dans plusieurs domaines. Dans la soirée de mercredi, la commission des lois de l'Assemblée nationale a encore durci l'arsenal des mesures. Les policiers seront notamment autorisés à porter leur arme en dehors du service, une vieille revendication de la droite et des syndicats de police les plus durs.

« L'état d'urgence, et l'État de droit. » C'est le message qu'avait pourtant martelé mercredi le gouvernement en présentant le projet de loi, validé mercredi en conseil des ministres et qui devrait être adopté jeudi par l'Assemblée en procédure accélérée. « L'état d'urgence n'est pas le contraire de l'État de droit. (...) Il est son bouclier », a juré Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur devant les députés. « On protège et on garantit l'État de droit (...) C'est ce qui fait l'engagement du président de la République », avait déjà indiqué, quelques heures plus tôt, le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll.

Le décret pris par le conseil des ministres, réuni en toute hâte, dans la nuit de vendredi à samedi, permettait d'instaurer l'état d'urgence sur tout le territoire métropolitain pour 12 jours. C'est la limite fixée par la loi. Pour aller au-delà, il faut passer devant l'Assemblée et le Sénat : c'est le premier objectif du texte validé mercredi 18 novembre en conseil des ministres qui prolonge l'état d'urgence à trois mois, « à compter du 26 novembre 2015 ». Mais au gouvernement comme dans la majorité, personne n'exclut que cette période ne puisse être prolongée par la suite. « La perspective que d'autres attentats aient lieu dans les prochaines semaines ne peut être écartée », a affirmé l'influent président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, le député PS Jean-Jacques Urvoas.

« Il est indispensable, pour approfondir la lutte contre le terrorisme, que les autorités administratives puissent recourir à ces mesures pendant une période limitée mais suffisamment longue pour s'assurer que les réseaux terroristes, au-delà des procédures juridictionnelles en cours, puissent être, par des actions coercitives, mis hors d'état de nuire », explique le gouvernement dans l'exposé des motifs du projet de loi déposé mercredi à l'Assemblée. « L'état d'urgence est une nécessité pour la sécurité des Français », a affirmé Stéphane Le Foll, porte-parole du

gouvernement. L'argument a été validé par le conseil d'Etat qui considère qu'eu « égard à la nature de l'attaque dont a été victime notre pays et à la persistance des dangers d'agression terroriste », la prorogation de l'état d'urgence est « justifiée » (lire ici l'avis du conseil d'Etat dans son intégralité).

Pour l'instant, l'application de l'état d'urgence a abouti à 414 perquisitions administratives (hors la tutelle d'un juge) et 64 interpellations, selon le ministère de l'intérieur. Par ailleurs, 118 assignations à résidence ont été prononcées sur l'ensemble du territoire.

Point de presse de Stéphane Le Foll, le 18 novembre

<http://dai.ly/x3edqij>

Pourtant, comme le président de la République l'avait annoncé lundi lors de son discours devant le Congrès réuni à Versailles, le gouvernement ne s'est pas contenté de se donner du temps pour démanteler les cellules terroristes présumées. Il soumet à l'examen des parlementaires plusieurs modifications de la loi du 3 avril 1955 qui définit et encadre l'état d'urgence. L'une d'elles est une simple adaptation du texte aux technologies existantes : il est explicitement écrit qu'il est possible d'accéder aux données d'un ordinateur ou d'un disque dur. Mais là n'est pas l'essentiel.

L'assignation à résidence : élargie et renforcée

Le projet de loi, validé mercredi en conseil des ministres, dont le vote est prévu dès jeudi en procédure accélérée par l'Assemblée nationale, prévoit une extension et un durcissement des assignations à résidence, permises dans le cadre de l'état d'urgence. Jusque là, l'article 6 prévoyait que soit visée « toute personne (...) dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics ». Ce sera désormais « toute personne (...) à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Une acception beaucoup plus large.

Une personne assignée à résidence pourra désormais être escortée au lieu de résidence fixé par les policiers ou les gendarmes. Elle pourra être contrainte de pointer, jusqu'à trois fois par jour, dans un commissariat ou à la gendarmerie, ainsi que de devoir remettre son passeport aux forces de l'ordre. Elle pourra aussi être obligée de

rester jusqu'à 8 heures par jour à son domicile – un délai qui pourrait être porté à 12 heures lors du débat parlementaire: de très nombreux députés, sur tous les bancs, y sont favorables. Enfin, il sera désormais possible de lui interdire « de se trouver en relation, directement ou indirectement, avec certaines personnes, nommément désignées, dont il existe des raisons sérieuses de penser que leur comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Toutes ces dispositions n'existaient pas jusque là.

Mercredi soir, le groupe LR (ex-UMP) a par ailleurs proposé en commission des lois un amendement pour imposer le bracelet électronique aux assignés à résidence. Cette vieille revendication de la droite a été soutenue par plusieurs socialistes, dont Jean-Jacques Urvoas. Le gouvernement, représenté par la secrétaire d'Etat Clotilde Valter, a été pris de court : après une suspension de séance, celle-ci s'est engagée à présenter un amendement du gouvernement en séance, ce jeudi. « L'amendement est dans la seringue, s'est félicité le député LR Philippe Gosselin mercredi soir. Je serais surpris qu'il ne soit pas accepté demain. On progresse de façon intelligente! »

Surtout, la majorité a finalement lâché sur une autre demande de LR : la possibilité pour les forces de l'ordre d'utiliser leur arme, même quand les policiers et les gendarmes ne sont pas en service. Les appels à la prudence de Daniel Vaillant, l'ancien ministre socialiste de l'intérieur, n'ont servi à rien. Tout en affirmant que cette disposition n'est pas du ressort de la loi, Clotilde Valter, ancienne responsable de la sécurité à Matignon du temps de Lionel Jospin, a annoncé que cette décision allait être prise prochainement par le ministre de l'intérieur. « Il y a un projet d'arrêté pour autoriser de façon générale le port d'armes des policiers hors service. Charge aux chefs de service ensuite d'apprécier s'ils le permettent ou pas à leurs agents », a confirmé la ministre à Mediapart, à l'issue de la commission des lois.

Le gouvernement a en revanche maintenu l'interdiction de camps de rétention pour les assignés à résidence. « En aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps où seraient détenues les personnes visées », précise la loi de 1955. Le député LR (ex-UMP) Laurent Wauquiez a proposé la création de tels camps pour toutes les personnes ciblées par une fiche S, soit plus de 11.000 personnes. François Hollande a indiqué lundi que le

gouvernement allait saisir le conseil d'Etat pour examiner la faisabilité juridique d'une telle disposition. « J'en tirerai toutes les conséquences », a-t-il indiqué. En off, l'exécutif se dit convaincu que la disposition est anticonstitutionnelle et, surtout, inefficace. Mais il ne veut surtout pas laisser un millimètre à la droite sur le terrain sécuritaire.

Des perquisitions partout, tout le temps

Le projet de loi élargit également le champ des perquisitions administratives permises par l'état d'urgence. Contrairement au droit commun, ces perquisitions peuvent être ordonnées de jour comme de nuit, en-dehors de toute procédure judiciaire. Ce principe ne change pas. Il est même étendu : elles ne seront plus seulement possibles aux domiciles des personnes visées mais « en tout lieu, y compris un domicile (...) lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que ce lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Ce peut donc être une salle de prière, un café ou une voiture...

Les peines encourues pour non-respect de l'état d'urgence (assignation à résidence, fermeture d'une salle de spectacle ou remise d'une arme) sont aussi fortement renforcées : elles pourront aller de six mois à trois ans d'emprisonnement, et de 7.500 euros à 45.000 euros d'amende. Jusque là, c'était de huit jours à deux mois de prison et une amende de 11 à 3.750 euros.

Enfin, le gouvernement a ajouté une disposition absente de la loi existante qui permet de dissoudre des « associations ou groupements de fait » qui participent, aident ou incitent à commettre des « actes portant une atteinte grave à l'ordre public ».

En contrepartie de ce renforcement évident de l'état d'urgence jusque là en vigueur, le texte prévoit de nouvelles garanties. Il supprime une disposition, très critiquée de longue date, sur le contrôle des médias. « Le contrôle de la presse et de la radio est supprimé », a indiqué Stéphane Le Foll mercredi à la sortie du conseil des ministres. Plusieurs députés ont pourtant déposé un amendement pour le rétablir lors de l'examen parlementaire entamé mercredi après-midi à l'Assemblée. Y compris dix élus socialistes. Les députés en ont longuement débattu. Mais le gouvernement l'a exclu : « Le contrôle de la presse n'a plus de pertinence dans l'abondance du monde médiatique qui est le nôtre », a avancé le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve.

Le gouvernement a également précisé – ce qui n'était pas le cas dans le texte signé par René Coty en 1955 – que les perquisitions administratives ne pouvaient pas viser les lieux d'exercice du mandat d'un parlementaire (son bureau ou sa permanence), et les bureaux des avocats, des magistrats ou des journalistes. Toutefois, un amendement écologiste pour empêcher que leurs domiciles soient également perquisitionnés à été rejeté. De telles perquisitions privées seront donc possibles.

Autre concession à l'état de droit: les citoyens visés par ces mesures pourront également les contester plus facilement : jusque là, une personne concernée pouvait contester son assignation à résidence par exemple en saisissant une « commission consultative » composée par des conseillers départementaux... Une instance dont les contours n'ont jamais été précisés et qui n'a jamais été activée par quiconque, selon Philippe Cossalter, professeur de droit public. Le projet de loi du gouvernement prévoit que toute personne visée par une assignation à résidence ou une perquisition administrative puisse saisir en référé le juge administratif. Même si les perquisitions ne se font pas sous son autorité, le procureur de la République devra être « informé sans délai ». Elles devront également se faire en présence d'un officier de police judiciaire, et en présence de l'occupant du lieu visé. Ou, à défaut, de son représentant ou de deux témoins.

Après les attentats de Paris et de Saint-Denis vendredi, d'une exceptionnelle gravité, François Hollande a très vite adopté une attitude très martiale, usé d'un langage guerrier (« La France est en guerre », a-t-il indiqué lundi). Il a annoncé une batterie de mesures sécuritaires d'importance. Surtout, il a annoncé que l'état d'urgence ne devait pas seulement être prolongé et adapté : le président de la République veut l'inscrire dans la Constitution.

Avec le gouvernement, il prépare une réforme constitutionnelle pour y intégrer un « état de sécurité », entre les pouvoirs exceptionnels (article 16) et l'état de siège (article 36). François Hollande veut également modifier en profondeur le droit du sol : il a annoncé qu'il allait proposer de déchoir de leur nationalité les binationaux nés français et de leur interdire leur retour sur le territoire, en cas de condamnation pour faits de terrorisme. Autant de mesures jusque là portées par la droite et l'extrême-droite. Mercredi soir, le député LR Philippe Gosselin pouvait jubiler. «

Quelle révolution en quatre jours! Il y a bien encore quelques dissidences chez les écologistes, mais la dissidence est extrêmement limitée. » Voilà comment on parle, désormais, dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

mediapart.fr

A Suivre...
La Presse en Revue